

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LE 2 JANVIER 2012 A 10 HEURES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit, Société Anonyme au Capital de 148.500.000,00 dhs et dont le Siège Social est à Casablanca, 5, Rue Ibnou Tofail, Immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le N° 32499, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra audit siège, le 2 janvier 2012 à 10 h, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- · Transfert du Siège Social
- · Modification corrélative des Statuts
- · Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Il est rappelé que pour toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, ladite demande doit être adressée au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

Première Résolution : Transfert du Siège Social

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège de la société actuellement fixé à Casablanca, 5, rue Ibnou Tofail, Quartier Palmiers, au : Immeuble SIGMA, Lotissement ALAFAK, Lot 449-450, la Colline, 5ème Etage, Sidi Maarouf- Casablanca.

Deuxième résolution : Modification des Statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

«Article 4 – SIEGE SOCIAL : Le siège sociale est établi à Casablanca- Immeuble SIGMA, Lotissement ALAFAK, Lot 449-450, la Colline, S^{ème} Etage, Sidi Maarouf»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième résolution Pouvoirs de dépôt

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites.

Le Conseil d'Administration

Contact : kejji@cmt.ma